

PAR COURRIEL

Le 15 juin 2015

N/Réf: 2004 28034

Objet : Demande d'accès concernant :
6026, rue Anthony à Brossard

Madame,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 14 mai dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

1. avis de non-conformité, 30 janvier 2001 (2 pages);
2. rapport d'inspection, 6 décembre 2000 (3 pages);
3. fiche d'accident technologique, 5 décembre 2000 (2 pages);
4. rapport de surveillance environnementale, propriété du 6026, rue Anthony, Brossard, N/réf. : BQ04197.621, 15 décembre 2000 (20 pages).

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 928-7607, poste 224.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Isabelle Lavoie
Répondante régionale

p. j. (4)

CERTIFIÉ

Le 30 janvier 2001

AVIS D'INFRACTION

Bau-Quebec ltée
6026, rue Anthony
Brossard (Québec) J4Z 1L7

N/Réf. : 7610-16-01-0828500

Objet : Présence de contamination résiduelle dans le sol suite à l'enlèvement de réservoirs souterrains de produits pétroliers au 6026 Anthony à Brossard

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 6 décembre 2000 par un fonctionnaire dûment autorisé de notre direction régionale, nous avons constaté l'infraction ci-après, et ce, en dérogation à la loi :

1. Émission d'un contaminant dans l'environnement à la limite de votre propriété;
 - Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2);
 - . Article 20.

Nous vous demandons donc de procéder aux corrections qui s'imposent.

<input checked="" type="checkbox"/> Direction régionale de la Montérégie 201, place Charles-Le Moyne, 2 ^e étage Longueuil QC J4K 2T5 Téléphone : (450) 928-7607 Télécopieur : (450) 928-7625	<input type="checkbox"/> Bureau régional de Bromont 101, rue du Ciel, bureau 1.08 Bromont QC J2L 2X4 Téléphone : (450) 534-5424 Télécopieur : (450) 534-5479	<input type="checkbox"/> Bureau régional de Valleyfield 30, avenue du Centenaire, bureau 205 Salaberry-de-Valleyfield QC J6S 5X4 Téléphone : (450) 370-3085 Télécopieur : (450) 370-3088
---	--	--



AVIS D'INFRACTION

-2-

N/Réf. : 7610-16-01-0828500

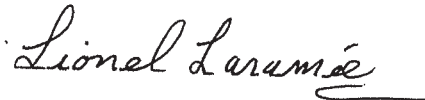
Le 30 janvier 2001

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec M. Jean Richard au (450) 928-7607, poste 290.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

Chef de division contrôle
par intérim



Lionel Laramée

LL/JR/lt

RAPPORT D'INSPECTION

N/DOSSIER : P-7610-16-01-0828500

DATE INSPECTION : 2000-12-06

HEURE : - Arrivée : 14H30

- Départ : 15H30

DATE DE RÉDACTION : 2001-01-08

1. IDENTIFICATION

INSPECTEUR/INPECTRICE : Jean Richard

ACCOMPAGNÉ(E) DE :

LIEU INSPECTÉ

Bau Québec
6026 Anthony
Brossard (Qc)
J4Z-1L7

ADRESSE POSTALE (si différente)

PLAIGNANT(E) :

NOM/ADRESSE

TÉLÉPHONE

Rencontré(e) : oui non N/A X

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM/FONCTION

Richard Raymond (Président)

art. 23-24

TÉLÉPHONE

(450) 676-8622

art. 23-24

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S)

CROQUIS

CARTE(S)

Nombre

ÉCHANTILLONS

EAU

AIR

SOL

FLORE

FAUNE

DÉCHETS

AUTRE(S)

Précisez : Rapport de caractérisation du consultant
Rapport d'urgence

BUT(S) : Suivi d'urgence, présence de sol contaminé suite à l'enlèvement de réservoirs souterrains.

N/DOSSIER : P-7610-16-01-0828500

DATE DE RÉDACTION : 2001-01-08

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Suite à l'excavation des sols visiblement contaminés, le consultant a procédé à la prise d'échantillons du fond et des parois afin de déterminer le taux de contamination résiduelle. La dimension de l'excavation est de 12m X 4m X 2m pour un volume totale approximatif de 96 mètres cubes. Aucun nouvel apport d'eau dans le fond de l'excavation.

Le sol est principalement composé d'argile, cependant la couche supérieure (approx. 1,0 M) est constituée de matériaux de remblai. Dans ce remblai, sur la paroi située à la limite arrière de propriété, une couche noire de 20 cm d'épaisseur est présente. Cet horizon semble visuellement contaminé et dégage des odeurs d'hydrocarbures (diesel). Une consultation sommaire du rapport du consultant démontre d'ailleurs une contamination supérieur au critère C à cet endroit pour les Hydrocarbures Pétroliers (C-10 - C-50). De plus, la limite de l'excavation étant à moins de 30 cm de la limite de propriété, il est fort probable qu'il ait eu migration de la contamination vers les terrains voisin.

Deux lots sont contigus à l'excavation; un terrain vacant et un terrain résidentiel (6037 Auteuil) sur lequel sont érigés une maison d'habitation et un garage. Le secteur est alimenté en eau potable par l'aqueduc municipale et est relié au réseau d'égout sanitaire.

N/DOSSIER : P-7610-16-01-0828500

DATE DE RÉDACTION : 2001-01-08

3. CONCLUSION

- Les sols visuellement contaminés ont été excavés.
- Aucun nouvel apport d'eau dans l'excavation.
- Le consultant a procédé à la prise d'échantillons du fond et des parois afin de déterminer le taux de contamination résiduelle.
- Les résultats d'analyses démontrent une contamination supérieure au critère C pour les Hydrocarbures Pétroliers au niveau de la paroi située à la limite arrière de propriété.
- La limite de l'excavation étant à moins de 30 cm de la limite de propriété, il est fort probable qu'il y ait eu migration de la contamination vers les terrains voisins.

4. RECOMMANDATION(S)

- Expédier un avis d'infraction pour émission d'un contaminant à l'environnement (LQE art. 20) et demander un plan des correctifs.
- Transférer le dossier à la division analyse, volet sol contaminé, pour étude du rapport du consultant et traitement adéquat.

5. VÉRIFICATION

INSPECTÉ PAR : Dee Rourke
(signature)

2001.01.08
(date)

VÉRIFIÉ PAR : Leonel Laramée
(signature)
Chef d'équipe intérimaire.

01/01/12
(date)

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

D'accord.



N° Référence : 71101696 01

ACCIDENT TECHNOLOGIQUE

T- 1600 ()

Date de l'événement : 00.12.05 Heure : h min N° de photos :
 Organisme impliqué : BAU-QUEBEC LTEE Tél. : (450) 676-8622
 Adresse : 6026 ANTHONY. Poste : []
 Ville : BROSSARD Code postal : J4Z-1L7
 Endroit de l'événement : TERRAIN DE L'ENTREPRISE Code S.P. :
 Ville de l'événement : BROSSARD N° de ville : 58005
 Produit en cause : CARBURANT DIESEL État du produit L/S/G (L)

NON CLASSE	CLASSE	UN: <u>1202</u>
	<u>3</u>	CAS :

Quantité: Approx.: (x) Imp.: 4500L.
 Précise: () Dév.: U-D.
 Sans Dév.: () Réc.:

Aspects humains
 Sans Objet: (x)
 Évacués : N^{bre} :
 Blessés : N^{bre} :
 Traités imm. : N^{bre} :
 Hospitalisés : N^{bre} :
 Décédés : N^{bre} :

SECTEUR : Aéroportuaire () Commercial (x) Forestier ()
 Industriel () Minier (x) Mixte ()
 Portuaire () Résidentiel () Rural () Autres ()

IMPACT: Air () Cours d'eau () Infrastructure d'Intérieur ()
 Infrastructure Souterraine () Infrastructure de Surface () Milieu Naturel (x)

TYPE D'ÉVÈNEMENT : Aérien() Bris d'équipement() Déversement illégal() Ferroviaire() Incendie()
 Manutention() Maritime() Réservoir(x) Routier() Travaux illégaux() Autres()

Sommaire (causes de l'événement) : BRIS D'UN RESERVOIR SOUTERRAIN
 Signalé par : MR CHOINARD Origine M. E.F (O/N) : N
 Organisme : SERVICE D'INGENIEUR DE BROSSARD Appel reçu à : 13 h 08 min
 Tél. : (450) 926-7911 [] Date : 00.12.05 Fin de la conversation : 13 h 30 min

PERSONNES PRÉSENTES SUR LES LIEUX

Sortie : Oui ou Non (O)
 Urgence-Environnement : JEAN RICHARD Rendu sur les lieux à : h min
 Organisme impliqué : RICHARD RAYMOND (PRÉSIDENT) Quitte les lieux à : h min
 Responsables municipaux : MARIO BEJOLIEU (CAPT. S.I.P.) Temps total : min
 N^{bre} de sorties :
 Catégorie : (1) (2) (3)
 Demande d'exécution de travaux (O/N)
 Émissions 115.1 (O/N)
 Fonds d'urgence (O/N) Coût
 Autres : MAITRE INSTALLATEUR ET VERIFICATEUR Pér. de traitement: Int () Ext () Comb ()

Transféré à (serv. ou code) : Zone (M.T.M) : X : Y :
 Sommaire : PRÉSENCE DE SOL CONTAMINÉ ET FRACTION
 (Interventions) LIBRE LORS DES TRAVAUX D'ENLEVEMENT DE
DEUX RESERVOIRS SOUTERRAIN.

Signature : *Olivier P...* Date : 00.12.05

- UN RESERVOIR D'ESSENCE DE 2250 L. QUI ÉTAIT INTACT ET UN RESERVOIR DE CARBURANT DIESEL DE 4500 L. QUI ÉTAIT PERFORÉ ONT ÉTÉ RETIRÉS DU SOL PAR ^{art. 23-24} [REDACTED], MAÎTRE INSTALLATEUR ^{art. 23-24} [REDACTED].

- COMPTE TENU DE LA PRÉSENCE D'UNE FRACTION LIÈGE ET DE SOL CONTAMINÉ DANS L'EXCAVATION, ^{art. 23-24} [REDACTED] A ÉTÉ MANDATÉ POUR SUPERVISER LES TRAVAUX DE DÉCONTAMINATION ET PRÉLEVER DES ÉCHANTILLONS DE FOND ET PAROIS AVANT LA FIN DES TRAVAUX.

- UN ASPECT POURRAIT ÊTRE PROBLÉMATIQUE, IL S'AGIT DE LA MIGRATION DE LA CONTAMINATION VERS LE TERRAIN VOISIN; LES RESERVOIRS ÉTANT À MOINS D'UN MÈTRE DE LA LIMITE ARRIÈRE DE LA PROPRIÉTÉ.

- LONA DE L'INTERVENTION, LE SOL DÉJÀ EXCAVÉ ÉTAIT PLACÉ SUR DES PASTIQUES ET LES TRAVAUX DE DÉCONTAMINATION DEVRAIENT ÊTRE ENTREPRIS DÈS DÉMAIN.

- UN RAPPORT SERA PRODUIT PAR LE CONSULTANT ^{art. 23-24} [REDACTED] ET IL SERAIT INTÉRESSANT D'EN OBTENIR COPIE.

Signature :

Date :

00.12.05

URGENCE

ENVIRONNEMENT QUÉBEC